

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 Avril 2016

L' an 2016 et le 18 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en Mairie sous la présidence de Benoît SONNET, Maire.

Présents : Mmes : DEFAUT Ginette, DELAITE Catherine, JOURDAIN Patricia, LAMBERT Michèle, MANON Monique, MATHIEU Joëlle, PARENT Anne, MM : BOUR André, DERRIENNIC Jean-François, DESPAS Gérard, GRAVIER Jean-Claude, SAPONE Franck, SONNET Benoît, VERENNE Henri, VILLEVAL Jean-Pol

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : FLORES Dominique à M. SONNET Benoît, VILLEVAL-DROZIERES Marie-Line à Mme LAMBERT Michèle, M. DOUCET Bruno à M. VILLEVAL Jean-Pol

Absent(s) : M. LOURDEZ Rémi

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

Date de la convocation : 12/04/2016

Date d'affichage : 12/04/2016

A été nommée secrétaire : Mme DEFAUT Ginette

Objet des délibérations

SOMMAIRE

VOTE DES TAXES
VOTE DES BUDGETS
DESIGNATION DU REPRESENTANT SUPPLEANT A LA F.D.E.A
TARIFS LOCATION DE MATERIEL
AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE TRANSMIS PAR LE PREFET DES ARDENNES, DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

réf : 001-AVRIL2016

VOTE DES TAXES

Vu le code général des impôts et notamment les articles relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2016, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de **233 897 €**

Considérant la baisse des dotations de l'Etat et entre autres une perte de DGF de 23 638 € en 2016
Considérant que la commune entend poursuivre un programme d'équipements auprès de la population,
La commission finances réunie le 11 avril propose, pour compenser en parties ces baisses de recettes, d'augmenter les taux des taxes comme suit :

	Taux 2015	Taux proposés
Taxe d'habitation	7,19 %	7,69 %
Foncier bâti	4,91 %	5,25 %
Foncier non bâti	45,43 %	48,61 %
Cotisation Foncière des Entreprises	7,89 %	8,44 %

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote les taux comme suit pour 2016 :

Taxe d'habitation	7,69 %
Foncier bâti	5,25 %
Foncier non bâti	48,61 %
Cotisation Foncière des Entreprises	8,44 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

A l'unanimité (**Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0**)

réf : 002-AVRIL2016

VOTE DES BUDGETS

Le Conseil Municipal,

Vote les budgets primitifs, principal et annexes, pour l'exercice 2016, équilibrés aux montants ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Section Fonctionnement	3 925 511 €
Section Investissement	2 231 187 €

BUDGET SERVICE DES EAUX

Section Fonctionnement	109 179 €
Section Investissement	155 207 €

BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Section Fonctionnement	250 113 €
Section Investissement	136 213 €

BUDGET RESIDENCE BILLUART

Section Fonctionnement	56 079 €
Section Investissement	32 159 €

BUDGET LOTISSEMENT « LES DZIVAGES »

Section Fonctionnement	481 605 €
Section Investissement	453 084 €

A l'unanimité (**Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0**)

réf : 003-AVRIL2016

DESIGNATION DU REPRESENTANT SUPPLEANT A LA F.D.E.A

Le Maire explique,

M. Bruno DOUCET, suppléant à la FDEA ne participe plus aux réunions il semble nécessaire de le remplacer.

M.Franck SAPONE fait acte de candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, nomme M. Franck SAPONE, suppléant à la FDEA.

A l'unanimité (**Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0**)

réf : 004-AVRIL2016

TARIFS LOCATION DE MATERIEL

Le Maire explique à l'assemblée :

La commune a du matériel de sonorisation qui au départ était réservé à la mairie.

L'association de la pêche l'emprunte régulièrement.

La commission finances réunie le 11 avril 2016 a proposé de louer ce matériel quand il s'agit de manifestations qui engendrent des recettes.

Elle a fixé la location à 50 €

Elle propose aussi de louer le matériel aux exposants pour les Festin'Haybes au prix de 20 € pour : un vit'abris, une table et un banc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe :

- la location du matériel de sono au prix de 50 €
- la location de matériel aux exposants pour les Festin'Haybes au prix de 20 €

A l'unanimité (**Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0**)

réf : 005-AVRIL2016

AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE TRANSMIS PAR LE PREFET DES ARDENNES, DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Le Préfet des Ardennes a présenté le nouveau projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 12 octobre 2015.

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article L. 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le projet de SDCI présenté par le Préfet, comporte la fusion de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse et celle de Meuse et Semoy,

Considérant les résultats des études menées par le cabinet KPMG pour la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse et par le cabinet EXFILO pour la Communauté de Communes de Meuse et Semoy,

Considérant que ces deux cabinets ont déclaré que cette fusion pourrait avoir des conséquences très néfastes, financières et fiscales pour les collectivités, à savoir les Communautés de Communes et communes, ainsi que pour les habitants et les entreprises de ces territoires,

Vu la délibération n° 2015-12-235 du Conseil de Communauté d'Ardenne rives de Meuse du 8 décembre 2015, donnant un avis défavorable au projet de SDCI du Préfet des Ardennes,

Vu la délibération n°001-DEC2015 du Conseil Municipal de la commune de Haybes, donnant un avis défavorable au projet de SDCI du Préfet des Ardennes,

Considérant le rejet par les élus concernés de ce projet de SDCI, 100 % des Communautés étant contre et 86 % des communes aussi,

Considérant qu'aucun amendement n'a recueilli la majorité requise, en CDCI du 21 mars 2016, pour modifier le projet de SDCI du Préfet des Ardennes,

Considérant l'arrêté préfectoral n° 2016-153 du 31 mars 2016, du Préfet des Ardennes, portant projet de périmètre de la future Communauté de Communes issue de la fusion des Communautés de Communes Ardenne Rives de Meuse et Meuse et Semoy,

Considérant la délibération n° 2016-04-047 du Conseil de Communauté d'Ardenne rives de Meuse du 13 avril 2016, donnant un avis défavorable sur le projet de périmètre arrêté par le Préfet des Ardennes, emportant la fusion entre les Communautés de Communes Ardenne rives de Meuse et Meuse et Semoy, tel que notifié par le Préfet, le 5 avril 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **donne** un avis défavorable sur le projet de périmètre arrêté par le Préfet des Ardennes, emportant la fusion entre les Communautés de Communes Ardenne rives de Meuse et Meuse et Semoy, tel que notifié par le Préfet, le 5 avril 2016.

A l'unanimité (**Pour** : 18 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

Informations diverses :

Le Maire donne la liste des personnes qui iront à Poynton le 4, 5, 6, et 7 juillet dans le cadre du jumelage :

M. et Mme SONNET

Mme Monique MANON

Mme Ginette DEFAUT

M. Jean-Claude GRAVIER

Mme Marie CUNIN

Mme Vanessa DEILLON (interprète)

Le Maire précise que le voyage et l'hébergement de Mme DEILLON, uniquement, seront pris en charge par la commune.

Madame Patricia JOURDAIN remercie la commune pour le prêt de la salle Dieudonné aux assistantes maternelles pour Pâques.

Madame Monique MANON fait le point sur la commission des fêtes qui a eu lieu le 14 avril 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

En mairie, le 18/05/2016
Le Maire
Benoît SONNET

